

## Acte nº 2024D02

## Délibération portant Demande de subvention Travaux de Voirie au Conseil Départemental 81 au titre du Fond FAVIL

Le 9 février 2024 (neuf février deux mille vingt-quatre à vingt heures), le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents: MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, DUCROS Alexandre, ,BLANC ANTES Danielle, FAUGERES Karine, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND

Pouvoirs: Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de Séance : M. Jean Philippe PIETROPOLI

Monsieur le Maire rappelle que la subvention FAVIL avait été omise en 2023 et n'avait pas été accordée malgré une demande gracieuse en décembre 2023. Il convient de prendre rang en début d'année.

Le montant des travaux prévisionnels pour 2024 est 33 500 € HT, soit 40 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Conseil Municipal

- Valide l'enveloppe totale identifiée pour 2024 à hauteur de 33 500 € HT,
- Autorise le Maire à demander les subventions et tout financement nécessaire,
- Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance Jean Philippe PJETROPOLI Monsieur le Maire Denis MARITY

Monsieur le Morre certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.